

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Christophe De Beukelaer, *Conseiller communal-Président* ;
Benoît Cerexhe, *Bourgmestre* ;
Tanguy Verheyen, Damien De Keyser, Philippe van Cranem, Françoise de Callatay-Herbiet, Carla Dejonghe, Georges Dallemagne, Dominique Harmel, *Échevins* ;
Anne-Charlotte d'Ursel, Christine Sallé, Caroline Lhoir, Cécile Vainsel, Etienne Dujardin, Muriel Godhain-Sterckx, Marie Cruysmans, Antoine Bertrand, Jonathan de Patoul, Christiane Mekongo Ananga, Cathy Vaessen, Hatiana Martine LUWANA, Florentine Röell, Vincent Wauters, François-Julien De Smet, Jean-Nicolas Laurent Josi, Virginie Van Lierde, Fabienne Puel van Raemdonck, Emmanuel Fouarge, Géraldine de Chestret de Haneffe, Clémence Decrop, Sophie Hiernaux, Noureddine Chaghouni, *Conseillers communaux* ;
Florence van Lamsweerde, *Secrétaire communale*.

Excusés

Alexia Bertrand, Yvan Verougstraete, Laurent de Spirlet, *Conseillers communaux*.

Séance du 16.12.25

#Objet : CC - Règlement-redevance relatif aux activités organisées par la bibliothèque néerlandophone de Woluwe-Saint-Pierre - Instauration #

Séance publique

Taxes

LE CONSEIL,

Vu la nouvelle loi communale, telle que modifiée par dispositions fédérales et régionales, notamment l'article 117 ainsi que l'article 137bis relatif au recouvrement des créances non-fiscales ;

Vu le règlement régional des bibliothèques publiques néerlandophones de la Région de Bruxelles-Capitale fixant les modalités pratiques des bibliothèques ainsi que les tarifs des cartes de membres et des prêts des bibliothèques néerlandophones, approuvé par le Conseil communal en date du 11.07.2024 ;

Considérant que la bibliothèque communale néerlandophone souhaite organiser des activités non prévues dans ce règlement régional ; qu'il y a dès lieu de fixer des tarifs pour les diverses activités ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE d'instaurer comme suit le règlement-redevance relatif aux activités organisées par la bibliothèque néerlandophone de Woluwe-Saint-Pierre :

Article 1.-

Il est établi, pour la période du 01.01.2026 au 31.12.2031, une redevance communale sur les activités organisées par la bibliothèque néerlandophone de Woluwe-Saint-Pierre.

Lectures d'auteurs pour le Mois du livre jeunesse

Article 2.-

Dans le cadre du Mois du livre jeunesse proposé par l'A.S.B.L. IEDEREEN LEEST, des lectures d'auteurs sont organisées en mars pour les écoles maternelles et primaires.

Article 3.-

Le tarif de la redevance est fixé comme suit :

- école Maternelle : 0,50 EUR/élève ;
- école Primaire : 1,50 EUR/élève.

Article 4.-

Cette activité est réservée aux établissements scolaires.

L'inscription est obligatoire via l'adresse mail suivante : bibdelettertuin@woluwe1150.be.

Bibster

Article 5.-

Cette activité consiste en un jeu de découverte ludique où les élèves du secondaire explorent tous les aspects de la bibliothèque pendant une heure.

Article 6.-

Le tarif de la redevance est fixé à 50,00 EUR/classe.

Article 7.-

Cette activité est réservée aux établissements scolaires.

L'inscription est obligatoire via l'adresse mail suivante : bibdelettertuin@woluwe1150.be.

Stages d'été**Article 8.-**

Un stage de contes est organisé durant la dernière semaine du mois d'août.

Article 9.-

Le tarif de la redevance est fixé comme suit :

- 105,00 EUR/enfant ;
- 95,00 EUR à partir du deuxième enfant de la même famille.

Article 10.-

Le nombre de participants est limité à 24.

L'inscription est obligatoire via l'adresse mail suivante : bibdelettertuin@woluwe1150.be.

Ateliers ou séances de contes**Article 11.-**

La bibliothèque organise des ateliers relatifs au climat, aux fausses informations, à la culture du débat, etc. ou des ateliers de langue.

Ces ateliers et séances de contes varient d'une année à l'autre.

Le choix dépend de l'offre, de l'intérêt des établissements scolaires et du budget.

Article 12.-

Le tarif de la redevance varie selon l'atelier ou la séance de contes et sera fixé par décision du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Article 13.-

L'inscription est obligatoire via l'adresse mail suivante : bibdelettertuin@woluwe1150.be.

Dispositions diverses**Article 14.-**

La redevance est due par la personne physique ou morale qui demande la participation aux activités.

Article 15.-

Les redevances pour les diverses activités ne sont pas remboursables.

En cas d'annulation ou d'absence, la totalité du montant sera facturée à l'établissement scolaire.

Article 16.-

La redevance est payable entre les mains du Receveur communal ou de ses préposés désignés à cet effet.

Article 17.-

Le recouvrement de la redevance est poursuivi par toute voie de droit.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Florence van Lamsweerde

Le Président,
(s) Christophe De Beukelaer

POUR EXTRAIT CONFORME
Woluwe-Saint-Pierre, le 22 décembre 2025

La Secrétaire communale f.f.,

Le Bourgmestre,

Sylvie Aerts

Benoît Cerexhe